

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4» 4s par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 21 Janvier.

- 1. M. Olivier Quartier dit Maire, juge suppléant en la cour de justice des Brenets, négociant au Locle, et la société d'encouragement qui existe au Locle, ayant demandé au conseil d'état d'autoriser, au plan sanc-tionné pour le village du Locle, un change-ment dans la partic entre la terrasse du temple et la brasserie, changement qui consiste uniquement à adoucir les deux coudes que fait la rue dans cet endroit, tous ceux qui croiraient devoir s'y opposer sont cités à se présenter à l'audience du département de l'intérieur, le vendredi 5 février 1841, à 9 heures du matin, au château de Neuchâtel. Donné pour être inséré dans les trois prochains numéros de la feuille officielle de l'état, au greffe du Locle, le 15 janvier 1841. F.-L. FAVARGER, greffier.
- 2. Le gouvernement ayant accordé le décret des biens de Eugène, fils de défunt le juré Abram Benguerel dit Crédoz, domicilié naguères au Locle et maintenant à Fontainemelon, noble et vertueux Alexandre baron de Chambrier, conseiller d'état, maire de Valangin, a fixé la journée des inscrip-tions du dit décret au mercredi 17 février prochain, à 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, jour où tous les créanciers du prédit Eugène Benguerel sont péremp-toirement requis de se rencontrer pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Valangin, le 16 janvier 1841. C.-A. Breguer, greffier.
- 3. Ensuite d'une sentence de direction rendue par la noble cour de justice de Neu-châtel, le 15 janvier courant, le sieur Louis Reiff, négociant en cette ville, fait signi-fier au sieur Joseph Quillet, marchand de grains, demeurant à Saint-Aubin-le-lac, au grains, demeurant à Saint-Aubin-le-lac, au canton de Fribourg, qu'il est assigné péremptoirement à comparaître devant la dite noble cour de justice de Neuchâtel, qui sera assemblée dans l'hôtel-de-ville, le vendredi 5 février prochain, à 10 h^{res} du matin, pour opposer, si par droit faire il l'estime, à la demande en investiture que lui sieur Reiff formera de la saisie par voie de reddition de gages qu'il a opérée entre les mains du sieur F. Favarger, commissionnaire en cette ville, le 31 décembre 1840, et dont lui Ouillet a été rendu sachant le même jour, Quillet a été rendu sachant le même jour, pour lui faire paiement d'un billet qu'il a souscrit à l'instant le 9 juillet 1835, du capital de L. 478, 10 d'ici, portant intérêt à 5%. Le sieur Quillet étant averti que, faute par lui de comparaître sur le vendredi 5 férmissir il r'or sons aversies feit dreit des vrier, il n'en sera pas moins fait droit aux réquisitions du sieur Rieff. Donné au greffe de Neuchâtel, le 13 janvier 1841. F.-C. Borel, greffier.
- 4. MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires à Neuchâtel, agissant en vertu d'un jugement de direction rendu par la noble cour de justice de Neuchâtel, en date du 15 janvier courant, font signifier au sieur Joseph Quillet, demeurant à Saint-Aubinle-lac, au canton de Fribourg, qu'ils ont, ensuite de permission obtenue, fait saisir par voie de reddition de gages, le 5 du présent mois, la mieux-value des deniers que le sieur F Favarger, commissionnaire en cette ville, a en mains à lui appartenant, après déduction, cas échéant, de la saisie faite par le sieur Louis Reiff, et fait opérer le même jour une barre sur 33 sacs à grains déposés dans les magasins du dit sieur Favarger, et ce pour leur faire paiement d'un billet qu'il a souscrit aux instants le 3 décembre dernier, du capital de 30 pièces de

5 francs de France, ainsi que de tous légitimes accessoires. Le sieur Joseph Quillet est en outre assigné péremptoirement à se présenter devant la dite noble cour de justice de Neuchâtel, qui sera assemblée dans l'hôtel de la dite ville, le vendredi 5 février prochain, à 10 heures du matin, pour opposer, s'il croit avoir des moyens suffisans pour la faire, à la demande en investiture pour le faire, à la demande en investiture de la reddition de gages et de la barre dont il s'agit, que formeront MM. les instants. Enfin, le sieur Joseph Quillet est averti que, dans le cas où il ne comparaîtrait pas le dit jour 5 février, il sera passé outre à la dite investiture. Neuchâtel, le 18 janvier 1841. F.-C. Borel, greffier.

5. Augustin Challandes, de Fontaine, où il est domicilié, et sa femme Julie née Jean-net, ont été juridiquement pourvus d'un cu-rateur en la personne du sieur Ami - Louis L'Eplattenier, 2° sautier de Valangin, ensorte que tous actes et conventions qui se-raient faites par les pupilles sans la participation et autorisation expresse du cura-teur, seront déclarés nuls. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 9 janvier 1841. Par ordon., C.-A. Breguer, greffier.

6. Le nommé Frédéric Calame, demeurant il y a quelques mois à Cossrane, maintenant sans domicile connu, est assigné par la voie de cette feuille à paraître devant la noble cour de justice de Valangin, siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu dès les 10 heures du matin, les samedis 23 et 30 janvier et 6 février 1841, pour entendre et person-nellement répondre à la demande qui lui sera formée aux fins de le faire condamner à subir trois jours et trois nuits de prison civile et à l'acquit des frais, ou ce que jus-tice connaîtra, comme prévenu d'avoir, le 14 septembre dernier, étant pris de vin, menacé de frapper un cabaretier qui refusait de lui donner à boire à crédit, et d'avoir proféré des menaces d'incendie et causé des dégâts à la palissade d'un jardin, etc. Calame est averti que, s'il ne comparaît pas les susdits jours, au lieu et à l'heure indiqués, il sera pris passement contre lui. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 9 janvier 1841. Par ord., C.-A. BREGUET, greffier.

7. Le sieur Frédéric Quinche, sautier substitué de Valangin, ayant obtenu du conseil d'état le congé de son office, les personnes qui lui avaient remis des titres et les débiteurs qui peuvent lui avoir remis des à-comptes, sont informés par la voie de cette feuille qu'ils devront se présenter au plaid de Valangin, les samedis 23 et 30 janvier et 6 février 1841, pour faire leurs ré-clamations. Les créanciers qui n'obéiront pas à cette citation étant prévenus qu'à l'expiration des délais ci-dessus, les titres se-ront déposés aux archives d'où ils ne seront sortis qu'à leurs frais. Donné pour être in-sortis fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 9 janvier 1841.

Par ord., C.-A BREGUET, greffier. 8. Le conseil d'état, par son mandement du 4 janvier 1841, ayant accordé le décret des biens et dettes de Frédéric Jean-Maire, des Brenets, guillocheur, y domicilié, et de sa femme Adélaïde née Tissot, M. Charles-Auguste Jeanneret, maire des Brenets, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au samedi 30 janvier courant, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Jean-Maire sont assignés à comparaître devant le juge du décret qui siégera dans la salle d'audience de la maison-commune des Brenets, dès les neuf heures du matin, pour faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe des Brenets, le 9 janvier 1841.

J. JEANNERET, greffier.

9. En vertu d'un jugement de direction rendu le 7 janvier courant, par la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel, Isali-ne née Gretillat, femme divorcée de Henri-Constant Bolle, des Verrières, domiciliée à la Chaux près des Bayards, fait signifier à Pierre-Jérémie-Jacob Matthey, de Vallorbes, au canton de Vaud, dont le domicile est inconnu, qu'il est assigné à comparaître personnellement devant la dite vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel qui sera assemblée dans l'hôtel de la dite ville sur le jeudi 4 février prochain pour la 15. sur le jeudi 4 février prochain pour la 11e, sur le jeudi 18 du même mois pour la se-conde, et sur le jeudi 4 mars suivant pour la 3° et dernière instance, ces trois jours à 9 heures avant midi, aux fins de répon-dre à la demande que l'instante lui formera tendante à faire déclarer nulles et non avenues les promesses de mariage réciproques qu'ils ont contractées et qui ont déjà été publiées par trois fois dans les églises des Bayards et des Verrières et une fois à Vallorbes, cette action étant fondée sur la conduite coupable et criminelle du dit Mat-they, qui a été récemment condamné à des peines infamantes et banni à perpétuité de cet état. Le dit Matthey étant averti que, s'il ne comparaît pas sur aucun des trois jours ci-dessus indiqués, il n'en sera pas moins fait droit aux réquisitions de Isaline née Gretillat, d'après les preuves qu'elle fournira, et cela avec réfusion des frais. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle. Neuchàtel, le 7 janvier 1841.

F.=C. Borel.

Secrétaire de la vénér. chamb. matrim.

10. Le conseil d'état ayant autorisé l'ins-pecteur du bétail de Lignières, de porter sur son registre une vache rouge, marquée à la corne Lignier, âgée de 2 ans 8 mois, appartenant à François - Charles Bonjour, de ce lieu, qui a alpé sur l'inspection de Villers, dont le certificat portant la date du 13 juin 1840, n° 851, a été égaré et n'a jamais été porté sur le registre de l'inspecteur de Villers. Le conseil d'état, par son appèt du 24 décembre 1840, a ordonné que arrêt du 21 décembre 1840, a ordonné que le certificat dont il s'agit fût déclaré nul par la voie de cette feuille.

11. Le conseil d'état ayant autorisé le sieur justicier Gédéon Huguenin-Virchaux, inspecteur du bétail, au Cachot, commune de la Chaux du-Milieu, à délivrer à Henri-François Pellaton, domicilié à Brot-dessous, un duplicata de certificat de santé d'une pièce de bétail, certificat qui se trouve égaré, a ordonné en même temps que le certificat primitif fût déclaré nul par la voie de la feuille officielle. Ce certificat qui porte la date du 9 novembre 1840, n° 70, avait été délivré à H.-F. Pellaton pour une vache qu'il avait mise alper sur la Rocheta, et dont le signalement est comme suit: âgée de 5 ans 8 mois, poil rouge et blanc, et marquée à la corne BROT. Donné au gresse de la Brévine, le 31 décembre 1840. J.-F. Huguenin, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

AVIS OFFICIEL ETRANGER.

Le bénéfice d'inventaire avant été accordéaux héritiers de la succession de feu Chretien Amstutz, de Siegriswyl, décédé dernièrement à Matten. prefecture d'Interlaken, autrefois maître voiturier au Locle. canton de Neuchâtel, les créanciers du défunt sont sommés de présenter leurs réclamations par écrit au gresse de présecture de Thoune. avant le 4 février prochain, sous peine de forclusion. Thoune le 4 janvier 1841.

Le greffier de la préfecture. Amstutz, notaire. Permis par le préfet : Messmer.

IMMEUBLES A VENDRE.

- 1. Les hoirs de seu Jean-Jaques Martin, vivant maître ébéniste à Colombier, exposeront en vente en l'étude du gressier Clerc, le samedi 13 sévrier, dès les 3 heures après midi: 1° une portion de maison sise dans le village de Colombier, à la rue du Temple, se composant d'une chambre, cabinet et cuisine au rez-de-chaussée, à l'étage d'une grande chambre servant d'atelier, et portion de galetas; 2° d'un morcel de terrain en nature de plantage au haut du vignoble de Riau rière Colombier, contenant environ deux hommes, limité en joran et bise par M. le châtelain d'Ivernois, en vent par le grand sentier de Riau. L'échute de ces deux immeubles sera donnée dans le même jour en cas d'osfres satissaisantes.
- 2. A vendre, la possession de M. Vasseur, située à Saint-Jean, à cinq minutes de la ville, composée d'une maison neuve à trois appartemens bien distribués, cave, un puits creusé dans le roc, jardin derrière la maison et douze ouvriers et demi de vigne; l'agréable exposition et la bonne qualité des vins blanc et rouge que ce quartier produit, sont de vrais encouragemens pour les amateurs. S'adresser pour le prix, à Charles-Humbert Jacot, rue de l'Hôpital, qui est chargé de recevoir les offres, et à défaut de vente la louerait à des personnes soigneuses et paisibles.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

POUR CAUSE DE DÉPART.

3. On exposera en vente, jeudi prochain 28 du courant, au rez-de-chaussée de la maison de Chambrier, sur la Place, en face de la promenade, divers meubles et effets et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. Les mises commenceront à 9 heures du matin.

A VENDRE.

- 4. Chez Gerster, libraire, Archives protestantes: recueil d'articles biographiques, souvenirs des Cevennes et autres lieux célèbres dans l'histoire du protestantisme, annales de l'église évangélique répandue en tous lieux, description de diverses familles chrétiennes, etc., par E. Frossard, 1 vol. in-8°, prix 6 fr. Le protestantisme français, par le même auteur, 1 vol. in-8°, 3 fr. Maison rustique du XIX° siècle, 4 vol. in-8°.
- 5. Dépôt au Locle, chez M. LeRoy, pharma-

des pastilles de Vichy, 1 franc la boîte; sirop pectoral de Lamouroux, fr. 2 » 50 la fiole; pâte pectorale de Regnault aîné, fr. 1 » 50 la boîte; pilules ferrugineuses de Vallet, fr. 3 le flacon; eau Désirabode pour les dents, fr. 2 le flacon et

3 le double flacon. eau d'Omeara et poudre dentifrice, fr. 2 et 1 » 75; Kaïfa d'Orient, fr. 4 le flacon;

roob régénérateur et roob antisiphilitique, fr. 6 la bouteille;

élixir antiglaireux accompagné d'un traité sur les glaires, fr. 3 » 50;

poudre pour l'eau gazeuse ferrée; bains de Barrège, etc., etc.;

gélatine de Mmc Lainé pr la clarification des vins.

6. Mélanic Maire née Quinche prévient ses connaissances et le public qu'elle vient de former un petit détail de mercerie dans la boutique occupée ci-devant par le sieur Wälchly, à la Grand'rue, elle y sera toujours bien pourvue de tous les articles en bonne qualité nécessaires aux couturières, ainsi qu'en tulle en pièces et en bandes, et en petites dentelles; elle tiendra en outre des papiers à lettres et pour écoliers, plumes, crayons de différentes sortes, cire à cacheter, etc. Elle espère que le bon choix de ses marchandises satisferont les personnes qui voudront bien lui donner la préférence. La même se recommande aussi pour blanchir et remonter les bonnets.

VIN BLANC 1834.

- 7. Ensuite de plusieurs demandes qui lui ont été faites, M. Jules Matthey, de Cornaux, mettra en perce, le samedi 13 février prochain, dans son domicile au dit lieu, un laigre d'environ 5 bosses vin blanc 1834 pur cru des meilleurs quartiers de Cornaux et Cressier. Il invite en conséquence MM. les amateurs à bien vouloir se faire inscrire d'ici à cette époque en indiquant la quantité qu'ils en désirent, soit chez lui-même ou chez Ed. Favarger, domicilié au dit Cornaux; ce dernier leur fera goûter cette liqueur et connaître le prix qui est avantageux.
- 8. Chez le sieur Alphonse Bonhôte, à Pescux, trois à quatre toises soin de pré, du Val-de-Ruz, bonne qualité, au prix courant. Le même vendrait un joli char léger à un cheval, comme neuf, verni brun, avec sa brecette et son banc.
- 9. Un bonheur du jour neuf, verni couleur acajou. S'adresser à Samuel Martin, ébéniste à Colombier.
- 10. Environ 15,000 pieds de fumier. S'adr. à Jean Roth, à la grange de M^{me} de Perrot, au haut des Terreaux. Le même a toujours des chars et chevaux pour voiturer en ville et au dehors.

- public qu'elle vient de reprendre la suite du magasin tenu ci-devant par madame veuve Favre, sur la Place; elle sera constamment bien assortie en laine à broder dans toutes les nuances et qualités, laine à tricoter, broderies, quincaillerie et épicerie; elle s'occupera également de blanchir, laver et confectionner les chapeaux, les bonnets, et en général tous les articles concernant l'état de modiste, espérant mériter, par la bienfacture de ses ouvrages et la modicité de ses prix, la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer.
- 12. (Ou à louer). Un piano à 5½ octaves. S'adresser à H. Quinche, ébéniste, qui offre de rencontre deux glisses ferrées pour enfans.
- 13. Chez Antoine Schwab et Fritz Breithaubt des boyaux courbes, secs, de bœuf et non de vache à 4 creutzers la toise, et des boyaux droits, secs, à l'ancien prix. Les marchandises qu'ils offrent sont bien conditionnées et ne craignent aucune concurrence, d'ailleurs chacun vend sa marchandise pour ce qu'elle vaut.
- 14. De rencontre, chez J.-A. Amann, ruelle Fleury, 8 chaudières en cuivre, 9 boulets en laiton pesant environ 165 lb., un étau en bon état pesant 64 lb., sabots et semelles de sabots, chaînes de différentes grosseurs, outils aratoires, fermentes, serrures, etc., pour bâtimens. Le même continue d'avoir un dépôt d'armes à feu d'une bonne fabrique, lequel se compose de fusils de chasse simples et doubles, fusils Lefaucheux, pistolets, etc., le tout à de très-bas prix.
- 15. Au château de Colombier, une grande calèche à six places sur ressorts, avec un siége à deux personnes, essieux en fer et deux malles. Cette voiture est parfaitement conservée, et roule avec une facilité étonnante.
- 16. Samuel Reust, maître forgeron à Serrières, informe le public qu'on le trouvera tous les jeudis à l'angle de la maison de M. le procureur-général de Chambrier, en face de la promenade noire, avec un assortiment d'outils aratoires, tels que fossoirs plats et à becs, pelles, pioches, haches, etc., il achète le vieux fer et le reçoit en échange d'outils de sa fabrication; la bienfacture et la modicité de ses prix lui font espérer la préférence des amateurs.
- 17. Des chevreuils chez MM. J.-J. Bouvier et Comp^c., à l'Evole.
- 18. Joseph Antonio, marchand grainier, avantageusement connu depuis nombre d'années pour les graines de jardin et d'agriculture, sous le nom de François du bon rencontre, prévient le public et particulièrement ses pratiques, qu'il tiendra les marchés de Neuchâtel avec un bel assortiment de graines de toute espèce et de première qualité; il espère mériter la confiance de toutes les personnes qui jusqu'à présent se sont servies chez lui. En son absence on peut s'adresser chez F.-L. Jeanrenaud, rue Fleury.
- 19. Charles Borel, maître boucher, informe le public que dès aujourd'hui il débitera dans la boutique au rez-de-chaussée de sa maison, rue des Moulins, le cinquième quartier de tous les bœufs, veaux et moutons qu'il abattera pour la petite boucherie; il prévient de plus qu'il a réduit les prix comme suit:

tête de bœuf, ancien prix 7 cr. réduit à 4 cr. 8 n cervelle id. id. 12 » id. palais id. 12)) 8 n la livre du foie de bœuf, id. id. 5 n 7 " id. cœur, la livre, id. 6 m ·)) tripes)) id. 3 » 7 " 6 " pieds, la pièce, id. id.)) 10)) boyaux droits frais la toise id. id. 12)) 4 » 3 » dits courbes »)) id. 6 » id. dits courbes secs la toise id. 4 m 8 » cervelles de veaux id. id. 6 n 8 » 6 m langues id. id. id.

Les personnes qui voudront bien le faire appeler pour tuer leurs porcs dans leurs cours, sont informées qu'il a de même réduit le prix du tuage de 10½ batz à 5¼ batz.

- 20. Chez la veuve Schaub, à Serrières, un banc de char de côté couvert, à trois places, neuf et non encore garni, à un prix très-bas.
- 21. Chez le sieur Clément Veillard, aubcrgiste au Pâquier, environ 600 pieds de bon fumier de vache, à prendre chez lui, ou qu'il conduira sur place si cela convenait à l'acheteur.

ON DEMANDE A ACHETER.

22. On demande à acheter, d'occasion, un dictionnaire allemand-français et français-allemand en un volume, en usage au collège. Faire les offres au bureau d'avis.

A LOUER.

23. Au centre du village de Corcelles, pour maintenant ou plus tard, un logement au premier étage composé d'une chambre à poèle, dite sur le derrière, cuisine, galetas, galerie et bonne cave; de plus un jardin. S'adr. à Jean-Jaques Renaud-Amiet, cordonnier au dit lieu.

- 24. Pour la Saint-Jean, à un 1er étage un logement composé de trois ou quatre chambres avec cuisine, galetas et caveau. S'adresser à L. Kratzer.
- 25. Pour y entrer à la Saint-Georges 23 avril prochain, une forge située au village des Verrières dans une position favorable, pour un maréchal ou pour un serrurier. S'adresser pour de plus amples informations à Jules Redard, horloger aux Verrières
- 26. On offre de remettre pour la prochaine foire de février et les suivantes, un magasin avec poêle situé sur la Place. S'adr. au bureau d'avis.
- 27. Pour la Saint-Jean prochaine, l'établissement d'encavage des Bercles tenu par M. Preud'homme, maître-des-clés en chef, meublé de vases pour environ 80 bosses, avec trois pressoirs, le tout d'une exploitation commode et favorable. S'adresser à mon dit sieur Preud'homme pour voir cet établissement, et à M. de Rougemont, maître-bourgeois en chef pour faire les offres.
- 28. De suite, le premier étage d'une maison à la Grand'ruc, vis-à-vis de la fontaine, composé de plusieurs chambres et dépendances. S'adresser à M. Prince, à la Balance.
- 29. Une grande chambre meublée ayant poêle et cheminée. S'adresser au bureau d'avis.
- 30. Pour le 1^{er} février, deux chambres garnies, dont l'une à poêle et l'autre à cheminée. S'adresser au bureau d'avis.
- 31. Dès-maintenant, une chambre et une cuisine à un premier étage. S'adr. au bureau d'avis.
- 32. Une chambre située au second étage de la maison de M^{Ile} Clottu, au bas du village de Saint-Blaise. S'adresser au locataire M^{me} la veuve Horn.
- 33. De suite, au faubourg, une chambre meublée et très-agréablement située. S'adresser au bureau d'avis.
- 34. Une personne qui ne fait pas sa cuisine désirerait trouver quelqu'un pour habiter en commun son logis composé d'une grande chambre, d'un cabinet dans la cuisine, et d'un galetas. S'adresser au bureau d'avis.
- 35. Dès-à-présent ou pour la Saint-Jean prochaine, le premier ou le second étage avec dépendances de la maison à la Grand'rue, en face de la fontaine, appartenant à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, à qui l'on peut s'adresser.
- 36. Des chambres meublées, avec la pension. S'adresser à M^{me} Rouff, près de la poste. La mème offre de vendre un tas de fumier.

ON DEMANDE A LOUER.

37. On désire trouver à louer pour la St.-Jean prochaine, dans le voisinage de la poste ou à la rue Saint-Maurice, un logement de deux ou trois chambres avec cuisine et dépendances situé à un premier étage, ou à défaut un plain-pied et le logement au deuxième ou troisième étage. Le bureau d'avis indiquera.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

- 38. On demande pour entrer maintenant une fille de bonnes mœurs possédant des certificats favorables, et sachant faire un bon ordinaire, tricoter, racommoder le linge et soigner un enfant. S'adresser chez M. Péters-Borel, sur la Place, qui offre à louer pour la foire une chambre garnie, et qui prie la personne chez laquelle il peut avoir oublié ou à qui il a prété avant le nouvel-an un parapluie en soie verte avec bord, de le lui faire parvenir, ce dont il sera reconnaissant.
- 39. On demande de suite, pour un nombreux ménage, une cuisinière d'une constitution robuste et dont les mœurs soient irréprochables; les conditions seront avantageuses. S'adr. au bur. d'av.
- 40. Une jeune demoiselle appartenant à une honnête famille du canton de Berne, désirerait se placer comme fille de chambre; pourvu qu'elle puisse apprendre le français, elle se contenterait de gages raisonnables. S'adresser par lettres affranchies, à M. F. Stausser, agent d'affaires, rue du Marché, n° 73, à Berne.
- 41. On demande pour entrer d'abord, dans un petit ménage, une domestique intelligente et sachant faire un bon ordinaire. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

- 42. On a volé à l'Evole un petit thermomètre de poche enveloppé d'un cylindre en laiton. M. Pettavel sera reconnaissant envers la personne qui pourrait lui faire recouvrer cet objet.
- 43. On a perdu en ville, dans la soirée du samedi 16 courant, depuis le Pont-des-Boutiques à la Croix-fédérale, un foulard en soie, fond clair, imprimé en couleurs douces avec un rond au centre. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à M. Borel-Wittnauer, contre une honuête récompense.

- 44. On a perdu, vendredi 22 courant, de Bevaix à Neuchâtel, un trousseau de cless. Le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
- 45. Un enfant a perdu dans la ville une petite bourse ronde à fermoir, qui contenait deux pièces de 5 fr. et environ 5 francs en petite monnaie. La personne qui pourrait l'avoir trouvée est priée de la remettre à M^{11e} Henriette Heinzely, vis-à-vis l'hôtel du Faucon, contre une honnête récompense.
- 46. Il y a trois semaines environ que l'on a perdu un paquet de soie à coudre entre Montmirail et Neuveville en passant par Cornaux. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à Perrin, messager du Landeron, qui promet une récompense.
- 47. Le 3 janvier, on a perdu, de Rochesort à Neuchâtel en passant par Corcelles, un sabot avec une bonne courroye. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à M. David Wuthier, en ville, qui en sera très-reconnaissant.
- 48. Mardi 12 courant, il a été oublié dans une des rues de la ville ou perdu d'ici à Boinod, un petit ballot marqué V nº 353, contenant des articles de nouveautés. La personne qui l'a trouvé est priée de le faire remettre chez M. Ed. Bovet et Lerch, ou à Ph.-Henri Perrenoud, voiturier du Locle, qui récompensera.
- 49. On a trouvé, samedi 16 courant, dans la grande salle des concerts, un bouton de chemise en or. On peut le réclamer en le désignant et contre les frais d'insertion chez Petitpierre, concierge.
- 50. La personne qui a échangé une paire de claques au concert du samedi 16 courant, est priée de bien vouloir les renvoyer au concierge, contre celles qui lui appartiennent.
- 51. Trouvé, dimanche 3 courant, à la rue du Château, une paire de lunettes avec étui. Les réclamer chez M. L. Barbey.
- 52. Une chienne d'arrêt s'est rendue chez le grand sautier Baillot, à Boudry, ou l'on peut la réclamer en la désignant et en payant les frais.

AVIS DIVERS.

53. Les bourgeois ayant ménage pourront à dater du jeudi 28 janvier, s'inscrire pour leur demitoise, ces inscriptions ainsi que celles pour les fagots se font chez M. François Wavre en même tems que le payement.

Les inscriptions pour les toises de hêtre et jeune chêne doivent se faire pendant le mois de février chez M. Coulon de Montmollin; le tirage au sort aura lieu dans le courant du mois de mars, cette épo-que passée les inscriptions ne seront valables que pour l'année suivante.

54. Les personnes bienveillantes qui ont la bonté de travailler pour la vente en faveur de la maison de cure des Ponts, sont prévenues que cette vente aura lieu le mardi 16 février, chez Mme de Pierre-Pourtalès, maison de Mmc Tribolet, rue du Château. Les dames du comité demandent qu'on veuille bien leur envoyer les ouvrages la semaine qui précédera la vente, en indiquant autant que possible le prix de chaque objet.

CONCERTS.

55. M. Kurz prévient le public qu'il donnera son second concert samedi 30 courant. On peut se procurer des billets, au prix de 2 fr. de France, chez Messieurs Jeanneret frères, et M. Lichten-

SOIRÉE DANSANTE.

- 56. Donnée par M. Alex. Arnd, dans la grande salle des concerts, le mardi 2 février prochain, de 7 heures à une heure du matin. Ses élèves des années précédentes qui voudraient y prendre part, pourront se procurer des billets chez lui. Il délivrera des cartes d'entrée pour les spectateurs, le susdit jour 2 février, dans la petite salle des concerts, de 11 heures à midi. Prix du billet pour les danseurs 16 batz, pour les spectateurs qui veulent circuler 101/2, pour les galeries 71/4 batz.
- 57. Une corporation de cet Etat offre en prêt 60 à 70 louis. S'adresser au bureau d'avis.
- 58. Un bon maître de langue italienne serait disposé à venir se fixer à Neuchâtel s'il pouvait espérer d'avoir à y donner un certain nombre de leçons. Les personnes que cet avis pourrait intéresser voudront bien le faire savoir à M. Ferdinand DuPasquier, place des Halles.
- 59. On demande à emprunter une somme de L. 3000 sur de bonnes sûretés. S'adr. au bureau
- 60. On demande pour le mois prochain une sous-maîtresse pour l'école inférieure des jeunes filles de cette ville. S'adresser pour les conditions à la maîtresse de cette école.
- 61. On offre de prêter la somme de 40 louis moyennant deux cautions solvables. S'adresser au bureau de cette feuille.

- 62. Les personnes qui auraient à occuper un très-bon copiste peuvent s'adresser à M. Narbel, qui répondra du travail exécuté à prix modéré.
- 63. Le sieur Sandoz, teinturier à Dombresson, se recommande à l'honorable public pour la teinture en toutes couleurs des soieries, mérinos, habillemens d'homme et de semme et tous les tissus en général; ses couleurs sont solides et n'altèrent aucune étoffe. Il sait observer que les connaissances qu'il a acquises dans son art, l'ont mis à même de pouvoir faire une diminution à ses prix; il servira avec activité. Ses dépôts sont : à Neuchâtel, chez M. Schwiedland, marchand-tailleur, place du marché, et à Valangin, chez M. Berthoud, boulanger.
- 64. Marianne Mailler prévient le public et MM. les maîtres menuisiers-ébénistes, qu'elle rempaille les placets et les chaises satinées, et cela de manière à ce que les personnes qui l'occuperont soient satisfaites de son ouvrage. Sa demeure est aux Rochettes, maison de M. Elzingre, forestier.
- 65. Susette L'Ecuyer étant en ville depuis Noël, informe le public qu'elle ventouse et pose les sangsues; exerçant cet état depuis longtemps, elle se recommande en conséquence aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle s'efforcera de satisfaire à tous égards. Sa demeure est rue des Moulins, maison de M. Delachaux,
- 66. Louis Fenner, ci-devant premier sommelier de l'hôtel du Faucon, a l'h**o**nneur d'annoncer qu'il dessert maintenant l'auberge du Vaisseau, à Neuchâtel, prévenant messieurs les voyageurs que l'on y trouvera constamment bonne table, chambres proprement garnies, en un mot un service qui ne laissera rien à désirer.
- 67. Un jeune homme de Weinfelden en Thurgovie, âgé de 22 ans, qui a suivi pendant trois ans les cours du gymnase de Zurich, étant venu à Neuchâtel dans le but de se perfectionner pour le français, désirerait donner quelques leçons dans les langues allemande, latine, grecque et hébraïque. Il enseigne la première d'après une méthode qu'il croit particulièrement propre à faciliter et accélérer les progrès des élèves. Il s'arrangerait également à entrer comme instituteur dans une maison particulière, à des conditions modérées. S'adresser à M. Tavel, libraire.
- 68. Pierre Haas, scieur à Boujean, désirant placer son pupille, jeune garçon de 17 ans, chez un maître coutelier du canton de Neuchâtel, où, en apprenant cette profession, il pût apprendre en même temps le français, prie les maîtres qui pourraient recevoir cet apprenti, de bien vouloir s'adresser à lui et lui faire connaître leurs conditions.
- 69. Un jeune homme de 16 ans, d'origine honnête, lequel connaît déjà un peu le commerce, désire se placer dans cette ville comme apprenti dans le but de se perfectionner dans la langue française qu'il connaît un peu. S'adresser par lettres affranchies à M. F. Stauffer, agent d'affaires, à
- 70. Charles-Humbert Jacot, tout en rappelant à l'honorable public qu'il s'occupe de placemens et rentrées de fonds, ventes, achais et surveillance de domaines, curatelles, etc., a l'honneur de le prévenir que sa demeure actuelle est au second étage sur le derrière de la maison de M. Bouvier-Jacot, rue de l'Hôpital; la discrétion et les soins qu'il donne aux affaires lui font espérer la continuation de la confiance qu'il a obtenue jusqu'ici.

Changement de domicile.

- 71. V. Schuchmann, orfèvre, informe le public que, quittant le magasin qu'il a eu jusqu'à maintenant, il prie ses honorables patriques qui désireraient lui parler de bien vouloir le faire appeler ou de se rendre auprès de lui dans la possession de feu M^{lle} Delor, au faubourg, à côté du palais Rougemont. Après la foire il transportera son orfévrerie et bijouterie dans le second magasin sous
- 72. Gottlieb Stroecker, maître tourneur, prévient l'honorable public que son atelier est actuellement rue Fleury. Il se recommande toujours aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
- 73. Jean-Rodolphe Maurer, ci-devant établi maître cordonnier à Neuchâtel où ses produits sont connus très-avantageusement, prévient les habitans de Neuchâtel et des environs qu'il est actuellement domicilié à Cortaillod où il exercera son état, et qu'il se recommandera toujours par la belle confection de ses ouvrages et la bonne qualité de ses marchandises que lui fournissent les premiers tanneurs de Suisse et de France; il se recommande en conséquence aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Le même invite les personnes qui pourraient avoir des réclamations à lui faire depuis qu'il a quitté Neuchâtel ou pendant son sejour à Saint-Aubin, ainsi que celles qui lui doivent, de bien vouloir venir auprès de lui, à Cortaillod.

TAXE DU PAIN

dès le 28 Septembre 1840.

Le pain bis ou mi-blanc .					à	11/0	cr. la	liv.
Le pain blanc								
Le petit pain de demi-batz,	d	oit	p	es	er	43/	once	s.
Celui d'un batz						95/8))	
Celui de six creutzers .					1	7	H	

TAXE DES VIANDES

dès le 5 Octobre 1840.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.) Le bœuf à 10 cr. Le veau à 10 Le mouton à 101/2 » La vache à 9 »

PRIX DES GRAINS.

1. NEU	JC	HA	TI	EL		A	u march	é du	21 Janvier.
Fromer	nt						l'émine	bz.	20 à 21.
Moitié-	$_{\rm bl}$	ě))	18.
Mècle							-))	
Orge .	٠		•			,	(a,))	12.
Avoine			•	•	•	•	, -	1)	8 à 81/2.

2. BERNE. Au marché du 19 Janvier.

Froment				l'émine	bz	. 18 :	rappes.	
Epeautr						18:8		
Seigle))	10:3))	
Orge))	8:6))	
Avoine				le muid))	78:9))	

3. BALE. Au marché du 22 Janvier.

Epeautre . le sac . fr. 15 : 5 bz. à fr. 17 : 6 bz.

Il s'est vendu 862 sacs froment et épeautre. Reste en dépôt 314 -

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchât

VARIÉTÉS.

DESTRUCTION DES INSECTES.

Il est beaucoup de gens qui ne peuvent pas comprendre combien il importe de conserver les petits oiseaux, qui ont, pour ainsi dire, recu de la nature la mission d'arrêter les ravages causés par des myriades de chenilles qui menacent sans cesse les végétaux. Pour parvenir à ce but, on a imaginé mille expédiens qui ont presque toujours été sans succès. En voici un qu'emploie avec une pleine réussite un habitant d'Auxonne. Il a su fixer dans ses vergers un nombre considérable d'oiseaux mésanges, qui passent des journées entières à visiter les arbres, à les purger des chenilles et de leurs œufs, ainsi que des vers et autres insectes qui se cachent sous l'écorce et dans les cavités à l'abri du froid.

Il s'est procuré, dit un horticuleur de la Côte d'Or, des morceaux de troncs ou branches de saule de 17 à 18 pouces de longueur et de la grosseur d'au moins 18 pouces de tour, d'une écorce grossière mousseuse. Avec une tarrière, le cœur du morceau est perforé de 12 pouces de profondeur sur un diamètre de 3 pouces environ; une ouverture latérale est établie de même diamètre, en forme de lumière, vers l'extrémité. L'entrée par un bout est bouchée avec de la terre glaise grasse et de la mousse. Puis ces nids d'un nouveau genre sont fixés sur les arbres du verger. Sur 20 nids de cette espèce singulière, 18 ont été occupés en 1839 chez M. T..., et dans chaque nid il est né de 18 à 24 petits oiseaux.

Si bien placées à l'abri des animaux malfaisans, tontes les nichées réussissent, et bientôt 3 à 400 petits oiseaux viennent sur un seul point réclamer pour leur nourriture au moins 3 à 400 chenilles par jour; cette nourriture, obligée pendant au moins trente jours, fait sur place une destruction de plus de 120,000 chenilles. Voilà certes un grand avantage pour un verger, si l'on calcule que ces jeunes otseaux reviendront l'année suivante, par un instinct tout naturel, visiter leur patrie au mois de mars et nettoyer les arbres qui leur ont servi de berceaux des œufs de chenilles qui y seront logés. On ne peut calculer, mais on peut apprécier les avantages à retirer de cette mé-

Jusqu'au 15 Février 1841.

on continue d'offrir

A CINQUANTE-CINQ POUR CENT DE RABAIS

LES SEPT VOLUMES COMPLETS

 $\mathbf{D}\mathbf{U}$

MAGASIN UNIVERSEL,

pour 24 francs de France au lieu de 52 francs.

Ces 7 volumes, très-grand format, sont chacun de 400 pages bien imprimées sur beau papier; ils contiennent autant de matières que 60 vol. in-8° ordinaires et renferment 1200 BELLES GRAVURES dont une partie sont de GIRARDET notre compatriote. C'est une faveur toute spéciale dont on s'empressera de profiter, car jamais un ouvrage de ce genre, de ce grand format et orné d'autant de gravures, n'a été offert à ce prix.

Cet ouvrage, qui est essentiellement moral et instructif, est une véritable ENCYCLOPÉDIE; un résumé de tout ce qu'offrent de plus curieux les arts et les sciences, l'histoire des peuples, les voyages, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, etc. Il convient et il est même nécessaire à toutes les classes de la société, au savant et à l'artisan, à l'instituteur et à l'écolier, au père de famille et au voyageur. Chacun peut y puiser un utile enseignement et une récréation agréable.—
Afin de donner une idée de la variété des articles qu'il renferme, nous en citerons quelques uns pris au hazard.

La bataille de Navarin. Napoléon au siége de Toulon. Napoléon à Potsdam. Description d'une tempête. La grosse cloche de Moscou. Constantinople et les Turcs. La pêche de la baleine. Expériences de galvanisme. Les sauvages de l'Amérique. La ville de Genève. Le canton de Soleure. Description du canton de Vaud. Les guerres de l'Amérique. Description d'une mine d'or. Les déportés à la Guyane. Les guerres des Suisses. Précis de la révolution de 89. Napoléon à Saint-Hélène.

Incendie de Londres en 1666. Les chasses dans les Pyrénées. Le palais impérial à Pékin. La peste de Marseille. Incendie de Moscou. Chasse au tigre dans l'Inde. Voyage au pôle nord. La pêche des perles. Histoire de la chevalerie. La chasse aux éléphants. Description d'un vaisseau de ligne. Histoire de la traite des nègres. Fonte des canons et bombes. Histoire des divers naufrages. Combat d'un bufle et d'un tigre. Etudes sur la Suisse. Histoire des croisades. Exécution de Henri de Montmorency. L'homme au masque de fer. Histoire des pêches de harengs. Mœurs des habitans de l'Egypte. Les fêtes des Juifs. Voyages dans l'Amérique du sud. La ville de Bâle en Suisse. Destruction du village de Goldau en Suisse. Napoléon à l'île d'Elbe. Ruines d'Herculanum et Pompeï. Chasses dans les prairies d'Amérique, Une éruption du Vésuve. Le chevalier noir, nouvelle. Le canton de Neuchâtel. Excursion au cap de bonne Espérance. Le canton de Schwytz. L'Egypte et Méhémet-Ali. La tour de porcelaine à Nankin.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

Deux modes de souscription sont offerts:

Aux personnes qui veulent dépenser 24 francs d'une seule fois, on leur remet immédiatement les 7 volumes contre 24 francs.

Aux personnes qui ne veulent dépenser que 25 batz d'une fois, le 1er de chaque mois on leur remet un volume contre 25 batz.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE CETTE FEUILLE.

Les personnes qui voudront se procurer cet intéressant ouvrage et qui désireront jouir du rabais énorme qui leur est offert, sont invitées à ne pas négliger cette occasion, c'est jusqu'au 15 février que la souscription reste ouverte.